

la lettre de la CPDT

CONFERENCE PERMANENTE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
POUR LA REGION WALLONNE

Edito

Le tableau de bord du développement territorial, dernier gadget à la mode ou pièce maîtresse d'un nouveau paradigme ?

Si le concept de développement territorial n'est pas neuf (l'OCDE l'utilise depuis une quinzaine d'années), son usage en Belgique francophone est plus récent mais réalise ces derniers temps une percée fulgurante. C'est en mai 1998 qu'il apparaît pour la première fois dans les discours officiels lors de la mise en place de la Conférence permanente du développement territorial. A première vue anodin, ce changement de vocabulaire n'en était pas moins révélateur d'un changement profond de mentalité.

La loi organique de l'aménagement du territoire du 29 mars 1962 prévoyait l'élaboration de plans régionaux d'aménagement du territoire (PRAT) ; ce n'est toutefois que quatorze ans plus tard qu'Alfred Califice confia à feu la SDRW la mission de conception de l'avant-projet de plan régional d'aménagement du territoire wallon (PRATW). Celui-ci fut conçu dans une optique résolument volontariste et dynamique de développement global. Il proposait donc des choix clairs que sous-tendait une stratégie de développement.

Ce document, achevé en 1983, resta lettre morte jusqu'en 1991, date à laquelle Albert Liénard, confia au syndicat des intercommunales wallonnes d'aménagement du territoire (SIWAT) la conception du projet de PRATW.

Les élections anticipées du 15 mai 1995 ne permirent malheureusement pas au Gouvernement de l'époque de l'approuver et le Gouvernement suivant s'empressa, non seulement de l'oublier mais plus encore de retirer le concept même de plan régional du Code pour le remplacer par un concept plus flou et moins contraignant : le schéma de développement de l'espace régional (SDER)

Il n'est donc pas excessif de parler de changement de paradigme quand on constate que le Contrat d'avenir de 1999 affirme clairement la nécessité d'une gestion stratégique de notre développement et prévoit explicitement comme objectif prioritaire d'instaurer la culture d'évaluation dans les services du Gouvernement.

Sommaire

3 dossier

Le Tableau de bord du développement territorial (TBDT) a été réalisé par la CPDT, et plus particulièrement par l'équipe de SYGIT. Dans sa version actuelle, il comporte quatre "finalités" subdivisées en objectifs, sous-objectifs et critères. Chaque critère fait l'objet d'un ou de plusieurs indicateurs. Survol de l'ensemble du document et description de quelques indicateurs à titre d'exemples.

7 zoom

Au bout de cinq années d'existence, la CPDT a accumulé suffisamment de résultats de recherches pour alimenter une bonne petite bibliothèque... Présentation rapide des publications parues à ce jour.

8 colloque

Les quatrièmes rencontres de la CPDT, le 19 novembre 2004 au Palais des Congrès à Liège, seront consacrées au thème "Territoire, urbanisation et paysages"



Le programme de Gouvernement de la nouvelle majorité régionale franchit un pas supplémentaire non seulement en accentuant encore cette notion de projet stratégique de développement, mais également en instituant un Ministre responsable du développement territorial en tant que tel.

Le tableau de bord du développement territorial qui vous est présenté en détail dans le présent numéro de la Lettre de la CPDT constitue donc en quelque sorte un « geste prémonitoire » de cette nouvelle culture politique.

« Il n'y pas de territoire sans avenir, il n'y a que des territoires sans projet » avait coutume de dire Jean-Louis Guigou lorsqu'il dirigeait la DATAR. Et c'était bien, jusqu'il y a peu, le problème de la Wallonie qui n'avait pas su tourner à temps la page du projet consumériste de l'immédiate après-guerre. Trente ans sans projet, ça vous marque un territoire et l'amène progressivement, de résignations en résignations, sur une pente glissante parsemée de non-décisions, de saupoudrage des moyens et d'inefficacité chronique.

Le contrat d'avenir de 1999 marque donc un tournant à cet égard et le programme de la nouvelle majorité lui donne un nouveau souffle, un nouvel élan. Mais pour être vraiment efficace, un projet politique se doit d'être accompagné d'outils pertinents d'évaluation et de suivi.

L'évaluation est un instrument complexe aux multiples effets :

- ▶ elle impose une clarification des choix politiques et exige une explicitation des objectifs ;
- ▶ elle permet au citoyen d'apprécier l'efficacité du travail du Gouvernement et de l'Administration par rapport aux promesses faites et aux engagements pris ;
- ▶ elle permet aux administrations et au Gouvernement de suivre objectivement l'évolution des choses et de « réajuster le tir » le cas échéant.

L'évaluation n'est donc pas sans danger tant pour le Gouvernement que pour l'Administration et les organismes d'intérêt public qui voient ainsi leurs objectifs, leurs stratégies et leur efficacité étalés au grand jour.

Mais si l'évaluation peut être dangereuse, elle est aussi beaucoup plus complexe lorsqu'elle s'adresse à la gestion de la chose publique plutôt qu'au secteur privé.

Si l'entreprise privée peut s'évaluer sur la base de critères simples (chiffre d'affaires, parts de marché, cash flow,...), le secteur public doit, quant à lui, internaliser, dans son action et son évaluation, tous les effets induits non explicitement voulus par la politique poursuivie.

Cela nécessite, en fin de compte, que l'on hiérarchise les objectifs politiques, tant ceux poursuivis que ceux auxquels on touche sans le vouloir.

Dans ce contexte, le tableau de bord du développement territorial dans sa version actuelle se veut un premier essai. Il doit bien sûr être poursuivi, notamment dans deux directions :

- ▶ l'amélioration des objectifs : un choix délibéré a été fait de se limiter aux quatre finalités principales du SDER.

Le contrat d'avenir renouvelé va incontestablement élargir le champ des objectifs de développement territorial évaluables ;

- ▶ l'amélioration des indicateurs : cette première version a été construite sur la base des données existantes. Des matériaux plus riches sont en préparation au travers des SIG de la DGATLP et de la DGRNE et grâce à une collaboration plus étroite avec l'IWEPS.

Ir Ghislain Geron
Inspecteur général

Secrétariat

MRW-DGATLP
Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine
Rue des Brigades d'Irlandes 1
5100 Jambes
dgatlp.cpd@mrw.wallonie.be
Tél. 081 33 24 25
Coordination :
Ghislain GERON

Les équipes de recherche

ULB - GUIDE
Groupe universitaire interdisciplinaire de développement urbain et rural
Rue de Villers 227
6010 Charleroi
guide@ulb.ac.be
Tél. 071 60 02 70
Coordination :
Marie-Françoise GODART

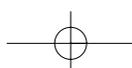
UCL - CREAT
Centre d'études en aménagement du territoire
Place du Levant 1
1348 Louvain-la-Neuve
creat@urba.ucl.ac.be.
Tél. 010 47 21 27
Coordination : *Marie-Laurence DE KEERSMAECKER*
et *Yves HANIN*

ULg - LEPUR - FUSAGX
Laboratoire d'étude en planification urbaine et rurale
Rue de l'Aunaie 30-32 B38
4000 Sart-Tilman
lepur@ulg.ac.be
Tél. : 04 366 58 88
Coordination :
Bernadette MERENNE

La Lettre de la CPDT, éditée quatre fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande adressée au secrétariat.

Éditeur responsable :
Ghislain GERON (MRW - DGATLP)
Rédaction : Véronique ROUSSEAU
Graphisme : Orange Bleu
Mise en page et impression :
Imprimerie Doneux & Fils

La Lettre n° 9 paraîtra en janvier 2005.



dossier N°7

N°08

3

Le TBSDT : un outil pour le futur

TBSDT : ces quatre lettres désignent le Tableau de bord du développement territorial. Réalisé par la CPDT, et plus particulièrement par l'équipe de SYGIT¹, il sort de presse à la fin de cet été. Une première édition appelée à prendre de l'ampleur et de la bouteille pour devenir un véritable outil d'évaluation.

¹ SYStème de Gestion de l'Information Territoriale.

Dans sa version actuelle, le TBSDT comporte quatre "finalités", toutes quatre inspirées des objectifs du SDER :

- ▶ répondre aux besoins fondamentaux de la population ;
- ▶ contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion sociale et économique ;
- ▶ améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité ;
- ▶ valoriser le patrimoine et protéger les ressources.

Chacune de ces finalités est subdivisée en objectifs, sous-objectifs et critères. Chaque critère fait l'objet d'un ou de plusieurs indicateurs. Comme on va le voir, l'avancement dans la réalisation de ces indicateurs est variable.

"Les indicateurs ont été retenus en fonction de nombreux paramètres qui sont l'existence et la disponibilité de données de qualité, la capacité à appréhender les phénomènes spatiaux, à analyser les évolutions en cours, à anticiper l'apparition de problèmes ou difficultés nouvelles et à déceler l'émergence de besoins nouveaux. Le rôle de l'indicateur territorial ou spatial est avant tout de privilégier la mise en relation de l'information et de permettre d'assurer une triple comparaison en termes de contrôle, surveillance et tendances. Généralement bâtis sur une seule variable, ils n'ont guère d'autre ambition, à ce stade de leur élaboration, que de traduire avant tout une situation précise ou un état" (extrait de l'introduction).

La prochaine édition du TBSDT, qui devrait voir le jour dans deux ou trois ans, devrait comporter de nouveaux indicateurs relatifs à ces quatre finalités. Elle devrait également aborder une finalité de plus : celle de la responsabilisation et de la participation des acteurs, qui correspond au huitième objectif du SDER.

Survolons rapidement l'ensemble du document en "zoomant" sur l'un ou l'autre indicateur à titre d'exemple.

■ RÉPONDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX DE LA POPULATION

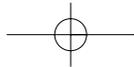
"L'un des objectifs essentiels du développement territorial est d'apporter une réponse aux besoins primordiaux des habitants. Cet objectif est dicté par le principe de cohésion sociale et économique ; sa poursuite doit être guidée par la recherche d'un développement durable" (SDER, p.121).

C'est avec en ligne de mire cet objectif de cohésion économique et sociale – qui implique à la fois de porter une attention aux besoins fondamentaux de la population et de développer une cohésion territoriale fondée sur la collaboration entre entités – qu'on a été choisis les indicateurs de la première finalité.

Quand le chapitre qui concerne cette finalité sera terminé, il comportera 4 par-



Couverture du TBSDT



N°08

4 Dossier

LA LETTRE DE LA CPDT SEPTEMBRE 2004

ties, consacrées respectivement au logement, aux commerces, équipements et services, à la sécurité et à la qualité du cadre de vie. Dans l'édition actuelle, seuls les deux premiers de ces thèmes ont été partiellement traités.

Prenons par exemple l'objectif *Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement*. Comme son titre le suggère, il se subdivise en deux sous-objectifs : *Adapter l'offre en logement aux besoins de la population* et *Adapter l'offre en logement aux exigences de l'aménagement du territoire*.

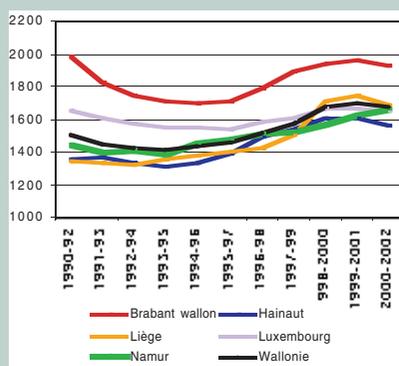
Dans la partie consacrée au premier sous-objectif, on trouve actuellement des indicateurs permettant d'évaluer l'accès des ménages au logement (prix immobiliers et fonciers comparés entre eux et comparés aux revenus des ménages) et des indicateurs portant sur les logements spécifiques pour les personnes âgées (maisons de repos et résidences-services) comparés à la demande potentielle actuelle et à venir.

La partie consacrée au second sous-objectif intègre la notion de développement durable. Elle est pour l'instant centrée sur le principe de la gestion parcimonieuse du sol. L'introduction rappelle les grandes lignes de cette problématique, c'est-à-dire l'éclatement de l'urbanisation et le développement du modèle de la villa "quatre façades" occupant une parcelle de grande taille dans un environnement peu dense. La gestion parcimonieuse du sol passe à la fois par une limitation de la consommation collective de l'espace à travers le renforcement de la structure spatiale wallonne, et parallèlement par la limitation de la consommation individuelle à travers la réduction de la taille des parcelles des terrains à bâtir.

La consommation individuelle est évaluée par un indicateur : la taille moyenne des terrains à bâtir par commune, estimée à partir des statistiques de ventes des terrains à bâtir (INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers). Le TBBDT précise les limites de cet indicateur, qui "est proposé de manière transitoire, en attendant la possibilité de réaliser un indicateur plus cohérent, basé sur les données – et surtout sur la mise à jour annuelle de ces données – du plan de localisation informatique (PLI) de la Région wallonne".

Ajoutons toutefois que cet indicateur,

dans sa forme actuelle, a le mérite non seulement d'exister, mais aussi de le faire sous une forme en principe identique depuis un certain temps déjà. Il permet donc des comparaisons temporelles intéressantes (voir le graphique).



Évolution de la taille moyenne des terrains à bâtir vendus entre 1990 et 2002

La plupart des indicateurs du TBBDT n'offrent pas encore cette possibilité de comparaison dans le temps, et cela par manque de données existantes. L'objectif est bien entendu de rendre possible le "suivi" des indicateurs déjà développés ou qui le seront prochainement, en publiant régulièrement (tous les deux ou trois ans) des éditions actualisées du TBBDT.

Peut-être pourra-t-on ainsi constater par exemple que dans vingt ans, la taille des terrains à bâtir aura nettement diminué, traduisant un usage plus économe du sol... L'évolution des toutes dernières années laisse en tous cas espérer un tel résultat.

Quant à l'objectif *Répondre aux besoins sociaux en équipement et services*, il se détaille en sous-objectifs, critères et indicateurs concernant l'accueil de la petite enfance et l'accessibilité des écoles, des soins de santé, des équipements culturels et sportifs, des services publics et des commerces.

Une première lecture croisée de ces indicateurs met en évidence certaines disparités régionales observées également dans d'autres secteurs, comme l'économie ou l'emploi. On retrouve par exemple l'effet d'entraînement positif remarqué autour des axes autoroutiers E411 et A8. On voit aussi que ruralité ne signifie pas nécessairement sous-équipement, mais que les résultats des différents bassins ruraux sont très variables. La situation des pôles régionaux est elle

aussi disparate : à taille de population comparable, Mons montre un profil moins favorable que Namur.

Précisons toutefois que le nombre d'indicateurs étudiés est encore trop faible pour en déduire autre chose que des tendances très générales. Les prochaines versions seront étoffées de nouveaux indicateurs (secteurs de la culture, des sports et du commerce) qui compléteront utilement cette première approche.

■ CONTRIBUER À LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSES

La deuxième finalité du TBBDT s'intitule *Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion sociale et économique*. Elle se compose de deux objectifs : *Assurer la croissance de la production de richesses* et *Tendre vers une répartition plus équitable des richesses*. Dans la version complète du TBBDT, un troisième volet sera centré sur le rôle fondamental du capital humain dans le développement économique.

L'objectif *Assurer la croissance...* comporte notamment un indicateur relatif à l'évolution de la surface occupée par les bâtiments à finalité économique et plusieurs indicateurs portant sur la dynamique de l'emploi, examinée sous divers angles.

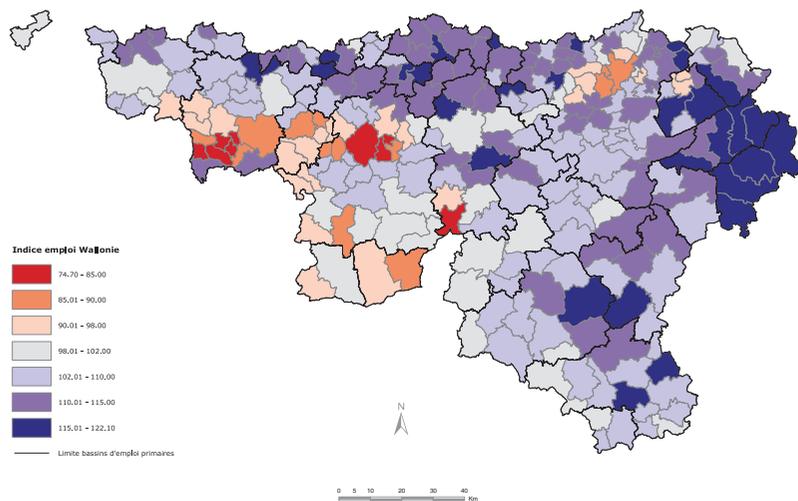
Le second objectif, consacré à la répartition des richesses, est abordé à travers les aspects liés au revenu et englobe l'intégration au marché du travail, la distribution des revenus disponibles et les mécanismes de (ré)inclusion sociale. La priorité a été donnée à des indicateurs évaluant l'accès au marché du travail, à savoir le taux d'emploi et le taux de chômage, avec un focus sur les populations dites fragilisées (femmes, jeunes, personnes âgées, etc.).

Prenons par exemple la carte du taux d'emploi global indiquant la participation effective à l'emploi de la population en âge de travailler tel qu'il apparaît au lieu de résidence. Cette carte fait apparaître des situations assez contrastées :

► les communes du sillon industriel, et plus particulièrement les grands centres urbains, sont celles qui comptent le moins de résidents actifs. Leurs périphéries obtiennent



Indice emploi au lieu de résidence au 30 juin 2001
(Base 100 : taux moyen région wallonne = 56%)



généralement de meilleurs indices, ce qui est évidemment lié au phénomène de désurbanisation ;

- les communes du nord bénéficient non seulement de la proximité de Bruxelles, mais aussi d'une dynamique propre qui se traduit par un taux d'emploi favorable des résidents. Il en va de même pour Namur et ses environs ;
- la dualisation entre l'est et l'ouest de la Wallonie, perceptible également à travers d'autres indicateurs, apparaît très clairement ici. Elle s'explique au moins partiellement par l'influence des travailleurs transfrontaliers à l'est.

A noter que la carte représente les taux d'emploi en référence à la moyenne wallonne, et non belge ou européenne. Comparés à la Flandre, les bassins d'emploi wallons seraient dans l'ensemble assez mal classés. Toutefois, à l'exception de La Louvière, aucun bassin wallon ne présente une situation aussi préoccupante que la région de Bruxelles dans son ensemble.

Les bassins d'emploi dont la situation "est particulièrement critique, appelant une attention particulière des décideurs publics" sont dans l'ordre décroissant La Louvière, Charleroi, Couvin et Mons, puis Chimay et Liège. La prochaine édition du TBDT nous dira si la Wallonie, dont le taux d'emploi global actuel est de 56 %, s'est rapprochée de l'objectif européen fixé à Lisbonne, à savoir un taux d'emploi de 70 % en 2010 dans toute l'Union. Elle nous dira aussi si la situation des bassins les plus en difficulté s'est améliorée.

Les autres thèmes qui seront traités par les indicateurs encore à construire pour ce second objectif de la finalité 2 sont la juste rémunération du travail, le bien-être au travail, la flexibilité de l'emploi, les écarts de revenus, le risque de pauvreté, les transferts sociaux et l'insertion professionnelle par la formation.

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET GÉRER LA MOBILITÉ

La finalité *Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité* se décompose en trois objectifs. Le troisième, *Réduire la demande de déplacements*, ne fait pas encore l'objet d'indicateurs.

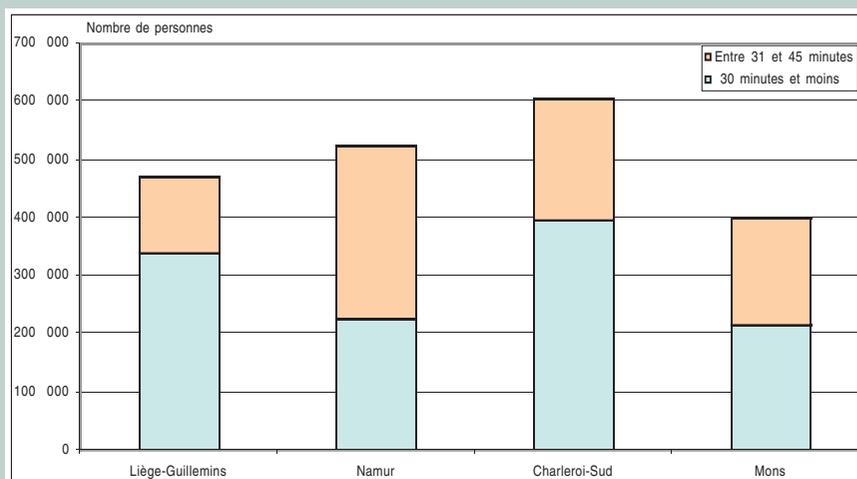
Le premier objectif est d'*Intégrer la Wallonie dans les réseaux de transport transeuropéens*. Cela nécessite le renforcement des réseaux traversant la région. Les indicateurs développés s'intéressent donc à l'avancement des travaux liés aux maillons manquants et maillons faibles des réseaux routier, ferré et fluvial wallons.

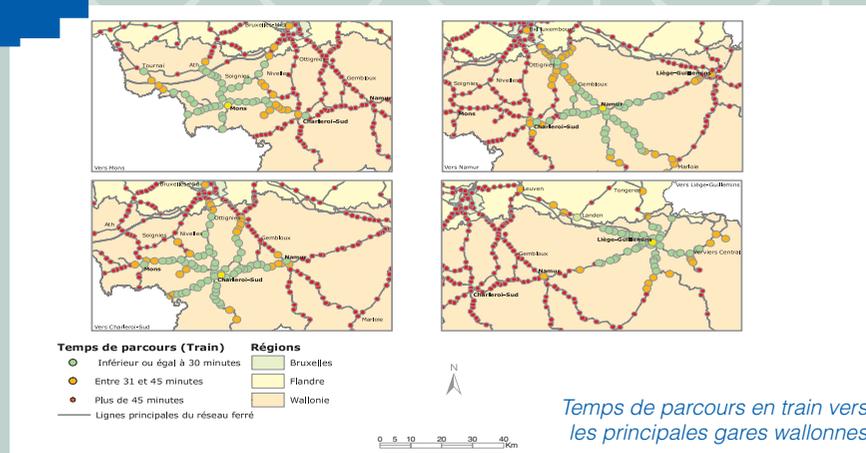
Le second objectif est de *Favoriser le report de mode* en renforçant la multimodalité sur l'ensemble du territoire, en renforçant l'accessibilité modale des pôles wallons et en localisant les activités en fonction des profils de mobilité et d'accessibilité (cf. le célèbre principe "ABC").

L'un des indicateurs relatifs à l'accessibilité des pôles mesure le nombre de personnes pouvant atteindre les pôles majeurs wallons par le rail en 30 ou 45 minutes.

Un peu moins d'un million de personnes habitant à proximité (c'est-à-dire à moins de 1500 mètres) d'une gare belge ont la possibilité de se rendre en train dans un pôle majeur wallon (Namur, Liège, Charleroi ou Mons) en moins de 30 minutes. Si l'on monte à 45 minutes, c'est un million et demi de personnes qui sont concernées. Les cartes de l'indicateur montrent quelles sont les gares qui offrent ces possibilités.

Pour améliorer ces scores dans les prochaines éditions du TBDT, on pourra d'une part augmenter la vitesse commerciale des trains, mais aussi d'autre part favoriser l'urbanisation à proximité des gares. Des mesures de cet ordre figureront sans nul doute parmi les orientations qui devront être prises pour concrétiser les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés dans le cadre du Protocole de Kyoto.





Signalons enfin que le dernier indicateur de ce chapitre évalue l'accessibilité des zones d'activité économique inscrites au plan de secteur entre 1986 et 2002. Il s'agit plus spécifiquement de l'accessibilité pour les personnes, et l'indicateur combine l'accessibilité routière par le réseau grand gabarit (pour 50 % des points) et l'accessibilité par les modes bus et train (pour les autres 50 %). Il sera intéressant de voir si les 33 nouvelles zones inscrites au plan de secteur en 2004 modifieront les scores actuels et dans quel sens.

■ VALORISER LE PATRIMOINE ET PROTÉGER LES RESSOURCES

Valoriser le patrimoine et protéger les ressources, tel est le titre de la quatrième (et dernière pour l'instant) finalité abordée dans le TBDT. Elle se décompose en *Valoriser le patrimoine* (bâti, naturel et paysager) et *Gérer territorialement les ressources naturelles*.

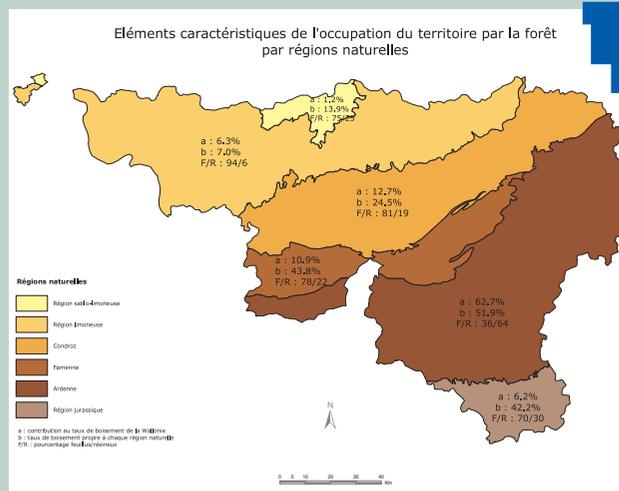
La valorisation du patrimoine bâti ne fait actuellement l'objet que d'un indicateur, relatif aux monuments et ensembles architecturaux classés.

Le patrimoine naturel est abordé par le biais des zones naturelles protégées (localisation et superficie). Quant au thème du patrimoine paysager, il est abordé par le biais de la carte des territoires paysagers de Wallonie². Il s'agit là d'une base à partir de laquelle on devrait pouvoir construire d'autres indicateurs pour suivre et comprendre l'évolution de ces paysages.

Cinq indicateurs, au stade actuel, portent sur la gestion des ressources natu-

relles. Trois d'entre eux concernent la forêt, un l'agriculture et le dernier les différentes occupations du sol.

L'indicateur "Forêt: Diversité de composition, de structures et de fonctions" montre que le taux de boisement de la Wallonie est intimement lié aux régions naturelles, elles-mêmes liées à des conditions de sol et de climat expliquant largement le type de forêts rencontrées. Le taux de boisement est de 52 % pour l'Ardenne, 44 % pour la Famenne, 42 % pour la région jurassique, 25 % pour le Condroz, 7 % pour la région limonaise et 14 % pour la région sablo-limonaise.



La carte ci-dessus fournit par région naturelle trois éléments caractéristiques de l'occupation du territoire par la forêt: la contribution de chacune des régions au taux de boisement de la Wallonie (a), le taux de boisement propre à chaque région (b) et le pourcentage feuillus/résineux (F/R).

A propos du même indicateur, on notera également la régression des peuplements monospécifiques d'épicéa, qui occupaient en 1984 près de 37 % de l'étendue boisée wallonne et

ont aujourd'hui diminué de 8 %, passant de 2477 à 2275 ha. C'est le signe de la réorientation vers une forêt plus diversifiée.

Les indicateurs prévus pour la prochaine édition du TBDT traiteront notamment de l'état des sols et de leur réhabilitation, de la gestion des ressources en eau ou encore du transport de l'énergie.

■ DES CONCLUSIONS ? PAS ENCORE...

À ce stade de l'élaboration du tableau, et avant que toutes les rubriques ne soient complétées, il est très difficile de tirer des conclusions, excepté peut-être pour certains indicateurs ciblés. La majorité des indicateurs ne fourniront leur pleine mesure qu'à la condition de pouvoir être mis en synergie avec d'autres, complémentaires ou plus fouillés, participant de la même problématique – sans oublier que c'est surtout à partir de la comparaison dans le temps des informations fournies par les indicateurs que l'on pourra réellement tirer des enseignements sur l'état du territoire, sur son évolution et

sur les véritables retombées des politiques menées.

"Par contre, il est déjà possible de poser un regard critique et prospectif pour les matières actuellement traitées en ce qui concerne les améliorations, rééquilibres d'efforts consentis en faveur de telles ou telles mesures, nature et importance des nouvelles politiques à engager, besoin

d'études ci-blées et surtout hiérarchisation dans les actions éventuelles à déployer par rapport aux diagnostics effectués et aux besoins qui se feraient impérativement jour" (extrait de l'introduction).

Pour se procurer le TBDT :

Tél. : 081 33.22.70

Fax : 081 33.24.72

E-mail :

p.molina@mrw.wallonie.be.

² Voir *Les territoires paysagers de Wallonie*, ouvrage évoqué en p.7.

Publications : état des lieux

Au bout de cinq années d'existence, la CPDT a accumulé suffisamment de résultats de recherches pour alimenter une bonne petite bibliothèque... Présentation rapide des publications parues à ce jour. Pour plus de détails et pour savoir comment se les procurer, voir les liens proposés à la page "Publications" du site <http://cpdt.wallonie.be>.

Les ouvrages scientifiques

Destinés surtout aux spécialistes et aux professionnels, quatre ouvrages ont été publiés dans la collection "Etudes et documents - CPDT".

► **Les coûts de la désurbanisation** (135 pp., 16,5 €). La première partie de l'ouvrage tente de quantifier le phénomène de la désurbanisation et d'en rechercher les logiques. La deuxième partie a pour objet l'évaluation des coûts supportés par la collectivité : coûts de viabilisation des lotissements, impacts de l'étalement urbain sur la mobilité, coûts liés à l'absence de cohésion sociale, incidences environnementales de ce mode d'occupation du sol...

► **Révision des plans de secteur et mécanismes fonciers en Wallonie** (75 pp., 10 €). L'ouvrage démontre le caractère nécessairement transversal et intégré d'une politique foncière volontariste appliquée aux espaces résidentiels en Wallonie dans l'optique d'une révision globale des plans de secteur. L'exercice s'appuie sur une analyse juridique, géographique et socio-économique de la question foncière et des outils de gestion de l'utilisation du sol.

► **La commune : actrice du développement territorial** (108 pp., 10 €). L'ouvrage rend compte d'une analyse des (trop nombreux ?) outils de gestion du territoire communal. Le scénario d'harmonisation retenu est celui d'une "coordination" qui se fonderait sur une première étape commune : la réalisation d'un diagnostic et la définition des grandes options du territoire. Chaque outil préciserait ensuite les mesures spécifiques à mettre en oeuvre

► **NOUVEAU - Les territoires paysagers de Wallonie** (68 pp. + 2 cartes, 10 €). La Convention européenne du paysage invite les états signataires (parmi lesquels la Région wallonne) à



identifier leurs paysages. Cette identification servira de base à la définition des objectifs de qualité paysagère et à la mise en place d'une politique de protection, de gestion et/ou d'aménagement.

L'ouvrage présente les résultats de cette démarche d'identification, dont a été chargée la CPDT.

Les plaquettes

Destinées à un public large, les "plaquettes" (format A5) sont vendues au prix de 5 €.

► **N° 1. Les communautés urbaines** (61 pp.) - Les territoires et les villes doivent aujourd'hui faire face à de nouveaux enjeux qui dépassent leurs limites administratives. La communauté urbaine est une réponse possible à cette mutation. Quels sont les critères à respecter, les compétences à prendre en charge, les modes de financement et les outils d'accompagnement possibles ?

► **N° 2. Réhabiliter et rénover l'espace bâti en wallonie** (156 pp.) - "Reconstruire la ville sur la ville" plutôt que consommer de nouveaux espaces, considérer l'espace bâti comme un bien à valoriser... L'ouvrage propose des pistes méthodologiques et montre comment différents acteurs ont répondu de façon pertinente et parfois inventive à cette question complexe et multiforme.

► **N° 3. La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques** (173 pp.) - Après une partie introductive consacrée à l'intérêt et aux enjeux de la participation, l'ouvrage explicite différentes pratiques participatives mises en oeuvre en Wallonie et ailleurs et commente leurs principaux avantages, inconvénients et conditions de réussite.

► **NOUVEAU - N° 4. Pour une meilleure prise en compte des paysages** (119 pp.) - Le paysage doit devenir un concept opérationnel pour l'aménagement du territoire à toutes les échelles. Pour cela, il faut tout d'abord le comprendre. Il faut aussi responsabiliser les différents acteurs concernés. Enfin, il faut savoir utiliser les outils disponibles... ou en créer de nouveaux, comme la "charte de paysage".



"Hors série"

En dehors des collections propres à la CPDT, d'autres ouvrages rendent compte de ses recherches.

► L'atlas **Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie** (181 pp., 10 €), conçu pour un public non spécialisé, présente la cartographie de territoires sous-régionaux tels qu'ils sont pratiqués ou vécus par les populations et par certains acteurs. Il illustre ainsi les "affinités" existantes et permet d'identifier des problématiques et des enjeux propres à certaines sous-régions.

► Le **Tableau de bord du développement territorial** fait l'objet du dossier de ce numéro (voir pp. 3 et s.).

► Épuisés : le n° 34 des **Cahiers de l'urbanisme** (2001), et l'**Eurorégion, cinq projets, des thèmes communs** (1999).

Les dépliants

Aujourd'hui, l'information est de plus en plus nécessaire, mais les gens n'ont plus le temps de lire... C'est pour répondre à ce défi qu'on a été conçus les "dépliants" de la CPDT. Autre avantage : ils sont gratuits !

► **De nouvelles formes d'urbanisation pour de nouveaux quartiers en Wallonie** (8 pp.) - Ce dépliant veut sensibiliser les aménageurs aux inconvénients de l'habitat dispersé et propose des pistes de solution pour un habitat plus économe, plus respectueux de l'environnement et plus favorable au report de mode.

► **Qualité et développement des zones d'activité économique** (10 pp.) - C'est au cahier des charges urbanistique et environnemental qu'est consacré ce dépliant. Il s'intéresse à cinq grands défis de l'aménagement des futurs "zonings" : l'environnement naturel et humain, le paysage, la mobilité, les équipements et les réseaux, l'urbanisme et l'architecture

Les actes des "Rencontres"

Enfin, les rencontres annuelles de la CPDT donnent lieu à des "actes" coordonnés par nos sympathiques secrétaires, Florence Lechat et Bertrand Regniers (Tél. 081 33.24.25). Les actes des troisièmes rencontres, qui ont eu lieu le 19 novembre 2003, sont disponibles.

À paraître prochainement :

Gestion de l'espace rural, nature et paysages en Wallonie (coll. Études et documents). - **Protocole de Kyoto : aménagement du territoire, mobilité et urbanisme** (idem). - **L'occupation du sol en Wallonie** (coll. Plaquettes).



N°08

8 Colloque

Territoire, urbanisation et paysages

LA LETTRE DE LA CPDT SEPTEMBRE 2004

En route pour la quatrième édition de notre colloque annuel, les "Rencontres de la CPDT"... Comme d'habitude, elles auront lieu au Palais des Congrès à Liège. La date : le 19 novembre.

Le fil conducteur de la journée, ce seront les relations existant entre le territoire, les usages qu'en font les hommes (surtout l'urbanisation) et les paysages en tant que traduction visible de ces usages.

Le matin, des exposés généraux permettront de préciser les concepts relatifs aux paysages et de présenter les politiques de gestion existant dans différentes régions.

Les interventions du matin :

- ▶ Un représentant du cabinet du Ministre du Logement, des Transports et du Développement Territorial: Allocution introductive
- ▶ Marc ANTROP, professeur à l'Université de Gand: *Définition des concepts et exposé du contexte de la gestion des paysages aux niveaux européen et flamand (historique, définition, perception,...)*
- ▶ Jean-François SEGUIN, chef du bureau des Paysages à la Direction de la nature et des paysages, France: *L'expérience française*
- ▶ Claude FELTZ, professeur à la Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux: *La situation wallonne: analyse critique de l'évolution de la prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire en Wallonie et présentation rapide des travaux de la CPDT*
- ▶ Alberto MAGNAGHI, professeur à la Faculté d'architecture de l'Université de Florence: *Pratiques architecturales et paysage*

L'après-midi, des ateliers aborderont des questions concrètes de gestion paysagère rencontrées par des acteurs

régionaux et locaux. Dans chaque atelier, des exposés rapides serviront de base à un débat et à des échanges entre les participants.

Les ateliers de l'après-midi :

▶ Atelier 1

La recomposition des paysages : interventions sur les friches urbaines ou industrielles

Intervenants invités :

Michel Dachouffe (DGATLP), Yves Dhau Decuypère (Nord Pas de Calais), Anne-Catherine Klinkenberg (CPDT-LEPUR) – prés. Pierre Got (CRAT)

▶ Atelier 2

La recomposition des paysages : les paysages de vallée

Intervenants invités :

Christophe Derzelle (CPDT-CREAT), Marie-France Dupuis-Tate (Cemagref Grenoble), Cédric Swennen (Espace Environnement Charleroi) – prés. Philippe Blerot (DGRNE)

▶ Atelier 3

L'inscription dans le paysage des infrastructures linéaires et ponctuelles (autoroutes, lignes à haute tension, antennes GSM, éoliennes, stations d'épuration, etc.)

Intervenants invités :

Olivier Denis (CPDT-CREAT), Kim De Rijck (URBA-UCL), Frédéric Musin (Bureau ARIES) – prés. Yvon Loyaerts (MET)

▶ Atelier 4

L'intégration du nouveau bâti : faut-il des règles strictes ou seulement des balises ? comment tenir compte du cadre paysager ?

Intervenants invités :

Sandrine Xanthoulis (CPDT-CREAT), Pierre Vanderstraeten (Inst. arch. St-Luc), Jo Coenen (Rijksbouwmeester, Pays-Bas) – prés. Jacques De Brakeleer (CWEDD)

▶ Atelier 5

La "mise en scène" des paysages par la valorisation de sites remarquables, par les plans lumière, etc.

Intervenants invités :

Claire Billen (CPDT-GUIDE), Laurent Smolders (Citadelle de Namur), Marie – Hélène Lavallée (Conseil général du Doubs) – prés. Dominique Guerrier (CRMSF)

▶ Atelier 6

Les paysages non bâtis (ruraux ou "naturels") et leur évolution



Intervenants invités :

Dimitri Belayew (FUNDP), Nathalie Feremans (CPDT-GUIDE), Daniel Bragard (Parc naturel des Plaines de l'Escaut) – prés. Jean Renault (DGA)

▶ Atelier 7

Les paysages remarquables et les paysages ordinaires : ont-ils la même importance ? Faut-il les traiter différemment ?

Intervenants invités :

Serge Schmitz (ULg), Emilie Droeven et Magali Kummert (CPDT-LEPUR), Fabienne Hennequin - prés. Michel Dachelet (DGATLP)

▶ Atelier 8

Les paysages urbains : leur analyse est-elle comparable à celle des paysages ruraux ? que faut-il protéger et comment ?

Intervenants invités :

Michel Erasme (Ville de Metz), Jacques Teller (LEMA-ULg), Anne Rondiat (Ville de Liège) – prés. Danielle Sarlet (DGATLP)

▶ Atelier 9

La dimension culturelle des paysages, un aspect essentiel pour bien comprendre les enjeux et les freins à la gestion de certains paysages

Intervenants invités :

Ghislaine Devillers (DGATLP), Stéphanie Quériat (CPDT-GUIDE), Anne de Saint Hubert (ADESA) – prés. Thérèse Cortembos (DGATLP)

Pour plus d'informations et pour connaître les différentes modalités d'inscription, consultez notre site (<http://cpdt.wallonie.be/>) ou contactez nos secrétaires (081 33.24.25).

